

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

SEANCE ORDINAIRE DU 07 avril 2026

L'an deux mil vingt six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur **GUIBELIN Hervé**, Maire.

Délibération – 013-2026 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Eifi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation
31 mars 2026

Absents excusés : Mathias GIRARDIN (qui donne pouvoir à Antoine PRIEUR-DREVON)

Date de l'affichage
10 avril 2026

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

Affectation du résultat 2025

Vu le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître un déficit de 47 729.66 € en investissement qu'il convient de combler avec l'excédent de fonctionnement. Considérant qu'afin d'établir le budget primitif, il est nécessaire d'affecter les résultats afin de reporter les soldes de 2024. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit afin de couvrir le déficit d'investissement :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice	
a. Résultat de l'exercice	66 634.21 €
b. Résultats antérieurs reportés	568 938.82 €
c. Résultats à affecter (a+b)	635 173.03 €
d. Solde d'exécution d'investissement	- 47 729.66 €
e. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 1 458.60 €
Besoin de financement F	- 49 188.26 €
AFFECTATION (=c)	635 173.03 €
Affectation en réserves R1068	49 188.26 €
Report en exploitation R002	586 384.77 €
DEFICIT REPORTE D002	0.00 €

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour, l'affectation telle que présentée.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,
Stéphanie BLANCHON GRENOT



Le Maire,
Hervé GUIBELIN

